



LE TRAIT D'OIGNON

CONTRAT OEUFS

Saison septembre 2017/juin 2018



Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel :

Email :

Entre l'adhérent de l'Association LE TRAIT D'OIGNON, d'une part :

Et l'aviculteur, d'autre part :

CHAUVIN Marc

6 rue du Pavillon 77130 La Tombe

chauvin.marclucien@gmail.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP disponible sur le blog du Trait d'Oignon :

www.letraitdoignon.fr

Les autres engagements sont les suivants :

Engagement de l'adhérent :

- Adhérer à l'association LE TRAIT D'OIGNON pour participer à la concrétisation de ses objectifs.
- Préfinancer la production comme indiqué ci-après.
- S'investir dans l'association par sa participation à la vie de la structure.
- Présenter un remplaçant (s'il n'y a personne en liste d'attente) en cas de démission avant la fin du présent contrat ; un avenant devra être rédigé.
- Se rendre à la ferme de La Cour Des Lions 77 La Tombe pendant la période d'engagement en cas de besoin.
- Venir chercher ses œufs tous les 15 jours sur le lieu de distribution. En cas d'absence, l'adhérent trouvera quelqu'un pour venir chercher ses œufs. Aucun remboursement ne sera effectué.

Engagement de l'aviculteur :

- Livrer tous les 15 jours des œufs frais provenant de son poulailler en élevage biologique.
- Donner régulièrement des nouvelles de l'élevage et accueillir les adhérents sur son exploitation lors d'une journée porte ouverte.
- Etre transparent sur le coût de production et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et les bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs etc.) et à faire part des soucis rencontrés, au collectif de l'association LE TRAIT D'OIGNON.
- Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AGE).

Distribution des œufs :

- Date de la période : du 6 septembre 2017 au 27 juin 2018
- Le mercredi tous les 15 jours, de 19h30 à 20h, (semaines paires) lors de la distribution des paniers de légumes.
- Lieu de partage : Hall du marché du centre du Perreux, 119 av du Général de Gaulle 94170 Le Perreux sur Marne.

Prix des œufs et modalités de règlement :

- La taille des œufs varie de S à L en fonction de la période de l'année et de l'âge des poules.
- Les œufs sont vendus par multiple de 6 du 06/09/2017 au 27/06/2018 soit 22 distributions, en moyenne 2 distributions par mois.
 - Le montant pour la demi-douzaine d'œufs est de 2,20 € TTC

Nbre de boîtes de 6	Prix de la boîte	Nbre de distributions	Soit total X*2,20*22
	2,20 €	22	

L'adhérent doit s'acquitter d'un montant de€ TTC (base TVA 5,5%)

Le paiement se fait par chèque à l'ordre de Marc CHAUVIN.

Les chèques datés de la date de conclusion du contrat seront remis pour encaissement à l'aviculteur selon l'échéancier prévu.

L'adhérent règle la somme calculée ci-dessus en 1, 2 ou 3 chèques selon l'échéancier ci-après :

N° du chèque	Montant en Euros TTC	Dates d'encaissement
		09/2017 01/2018 05/2018

Je m'engage à prendre à chaque distribution bimensuelleboîtes de 6 œufs.

Fait au Perreux le

Signature de l'adhérent
(lu et approuvé)

Signature de Marc Chauvin
(lu et approuvé)